

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES, DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous informer des nouvelles orientations, en date du 31 mars 2020, concernant les recommandations pour le secteur de l'imagerie médicale du réseau public et privé, dans le contexte de la pandémie COVID-19. Ces orientations font suite aux travaux du **sous-comité de travail imagerie**, et sont appuyées par le Comité directeur clinique COVID-19.

**Délestage des activités électives :**

- Niveau préalablement établi : 20 % de délestage des activités électives;
- Nouvelle recommandation : Toutes les activités électives devraient être cessées sauf celles jugées essentielles, soit les examens électifs qui ne peuvent être reportés après le 30 avril 2020. Ce délestage doit se faire en fonction de la condition clinique des patients et sans leur occasionner d'effets collatéraux indésirables.

\* Ceci devrait déjà être le cas avec des consignes données aux activités cliniques diverses.

**Protection du personnel effectuant les examens et interventions :**

- Pour tout le personnel d'imagerie médicale (radiologie, échographie et médecine nucléaire) appelé à effectuer un examen chez un patient testé COVID-19 positive ou avec facteurs de risques ou symptômes douteux, la protection personnelle à appliquer est la protection gouttelettes-contact :
  - o masque chirurgical
  - o gants
  - o blouse
  - o lunettes de protection
- Dans les cas d'intervention générant des aérosols chez un patient atteint de la COVID-19 ou suspecté, le contact prolongé et rapproché des voies aériennes avec le patient nécessite le port du masque N95 par le personnel en contact avec le patient.

... 2

Les interventions qui justifient le port d'un masque N95 sont les suivantes :

- Mise en place de tubes nasogastriques, gastrostomies, gastro-jéjunostomies;
- Dilatations oesophagiennes, bronchiques, trachéales;
- Embolisations bronchiques;
- Mise en place de drains thoraciques, biopsies médiastinales et pulmonaires;
- Procédures nécessitant une intubation ou extubation dans la salle, CIPAP, BIPAP, oxygénothérapie nasale ou avec ventimasque, patient avec trachéostomie;
- Thrombectomies pour AVC.

**Type d'examen d'imagerie requis :**

- Le type d'appareil d'imagerie recommandé, chez les patients hospitalisés atteints de la COVID-19, demeure l'imagerie à l'aide d'un appareil mobile. Le but étant de limiter au minimum les déplacements de ces patients.
- On remarque que la maladie COVID-19 entraîne un niveau anormalement élevé des D-dimères. Ceci doit être pris en compte lorsque ces patients sont évalués afin de ne pas les diriger en imagerie médicale pour recherche d'embolie pulmonaire (Angioscan du poumon ou Scintigraphie ventilation-perfusion).

**LIM désignés :**

- Les LIM pourraient servir de corridors de services aux hôpitaux ou aux GMF désignés (centre désigné d'évaluation). Dans ces cas-ci, des mesures devraient être mises en place de manière à assurer l'accès aux équipements de protection individuel requis selon les orientations (<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-contrôle-des-infections/>).

Nous vous invitons à consulter régulièrement les mises à jour de ces recommandations sur le site internet du ministère de la Santé et des Services sociaux dédié aux professionnels de la Santé pendant la pandémie : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/> et <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/imagerie-medicale/>.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

- c. c. M. Martin Arata, ACMDPQ  
 M<sup>me</sup> Diane Francoeur, FMSQ  
 M. Louis Godin, FMOQ  
 M. Yves Robert, CMQ  
 Sécurité civile, MSSS  
 Membres du CODIR  
 Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux